



Enfouissement de la ligne aérienne moyenne tension du vallon de Valrugue - (ENEDIS et PNR Alpilles)



Dépose de la ligne aérienne sur 1,9 km



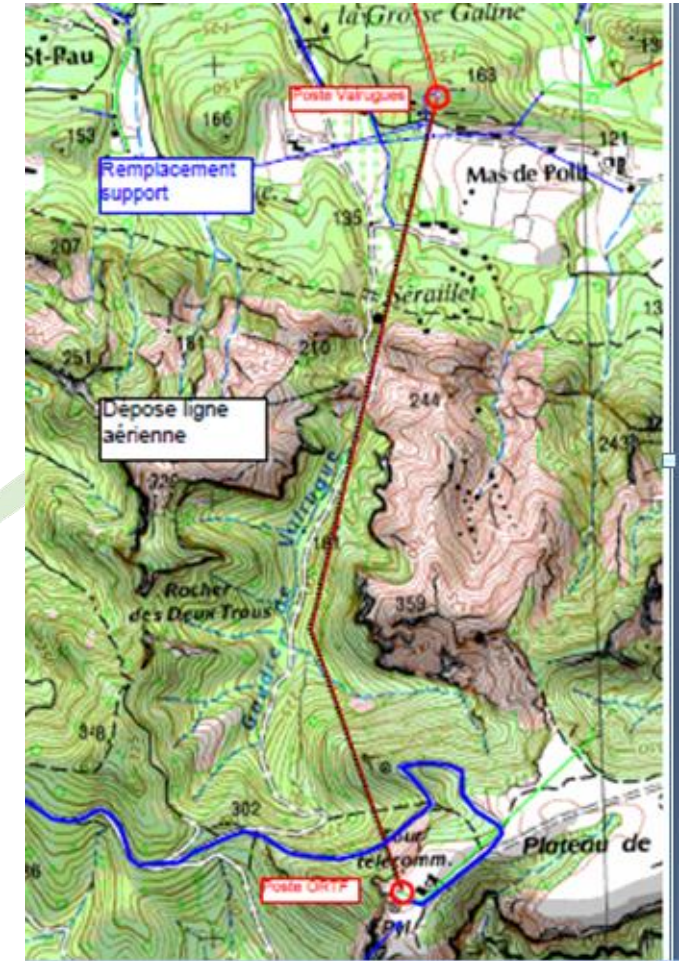
Enlèvement des pylônes au sol





2. De l'origine du projet à son élaboration

- * 1996 : Création de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) de la Caume pour l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère
- * 2012 : Rénovation de la ligne HT, interrompue en novembre au profit d'une solution plus durable.
- * 2015 : Convention de partenariat ENEDIS (ex ERDF) et PNRA avec répartition des rôles dans le pilotage du projet : PNRA en mission d'appui et coordination auprès du maître d'ouvrage du projet, ENEDIS.





2. De l'origine du projet à son élaboration

Objectifs recherchés :

- * supprimer l'impact d'une infrastructure linéaire aérienne sur le déplacement des oiseaux particulièrement,
- * réduire les risques de mortalité des aigles de Bonelli liés à l'électrocution,
- * effacer la ligne visuellement en répondant aux objectifs de la Directive de Protection et de mise en valeur des paysages,
- * mettre en sécurité l'approvisionnement électrique de cette zone péri-urbaine et naturelle au regard des risques incendie et des aléas météorologiques.



2. De l'origine du projet à son élaboration

Les alternatives souterraines au tracé aérien, analyse comparative de 4 tracés possibles :

- * Par le vallon de Valrugues, tracé actuel de la ligne avec 2 solutions techniques.
- * Par le vallon St Clerg.
- * Par la RD5, en direction de Maussane.
- * **Par la RD5, en direction de St Rémy** → **tracé retenu** : 6,4 km de réseau à créer dont 3 km sur RD



2. De l'origine du projet à son élaboration

Un tracé retenu dans un site fragile aux enjeux multiples

- * APPB de la Caume : travaux possibles uniquement de septembre à décembre
- * APPB des carrières de Glanum pour les Chiroptères : travaux possibles uniquement du 1^{er} avril au 15 mai et de septembre à octobre
- * Site classé du Plateau des Antiques : Étude d'incidences au titre de Natura 2000
- * Zone archéologique sensible : surveillance des travaux
- * Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles
- * Site emblématique pour les Saint-Rémois et très fréquenté : randonneurs, chasseurs, gestionnaires relais et réseaux divers ...



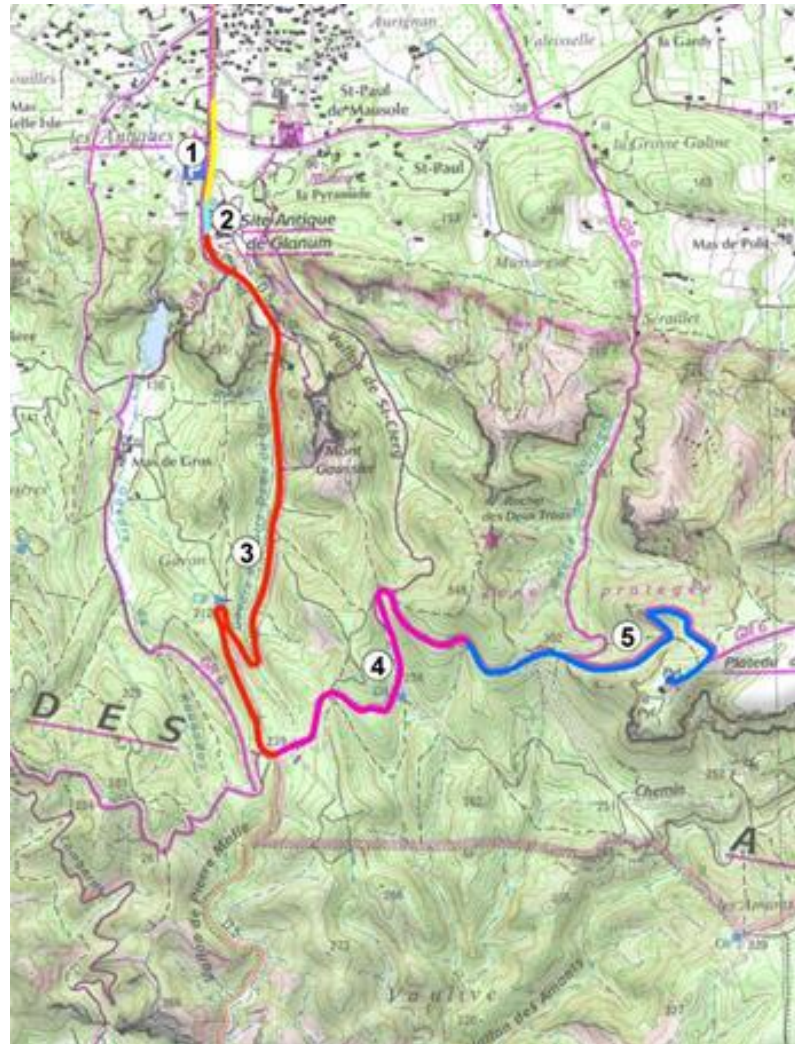
2. De l'origine du projet à son élaboration

Avantages du tracé définitif retenu :

- * Route goudronnée et chemins revêtus donc moindre impact écologique
- * Tracé en domaine public
- * Exploitation aisée pour recherche de défauts, réparations
- * Travaux de réfection de la RD 5 prévus par la direction des routes en 2017
- * Mutualisation de la tranchée avec Bouygues Telecom pour la pose de fibre optique.
- * Opportunité pour supprimer le réseau d'Orange dans le vallon de Valrugues et de remettre en état le chemin

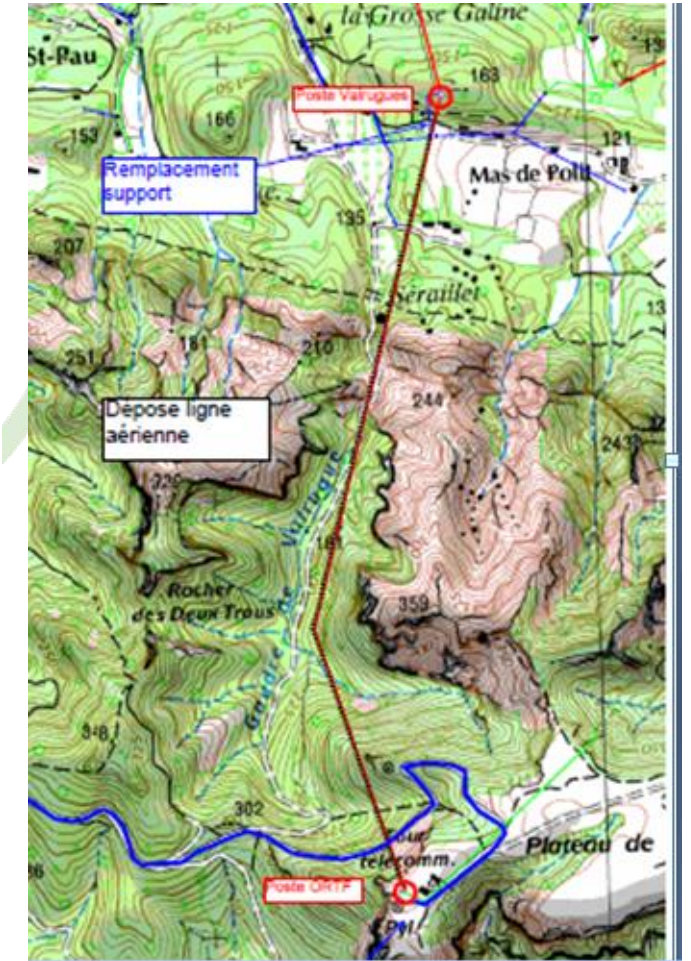


2. De l'origine du projet à son élaboration



Phasage de l'enfouissement de la ligne HTA

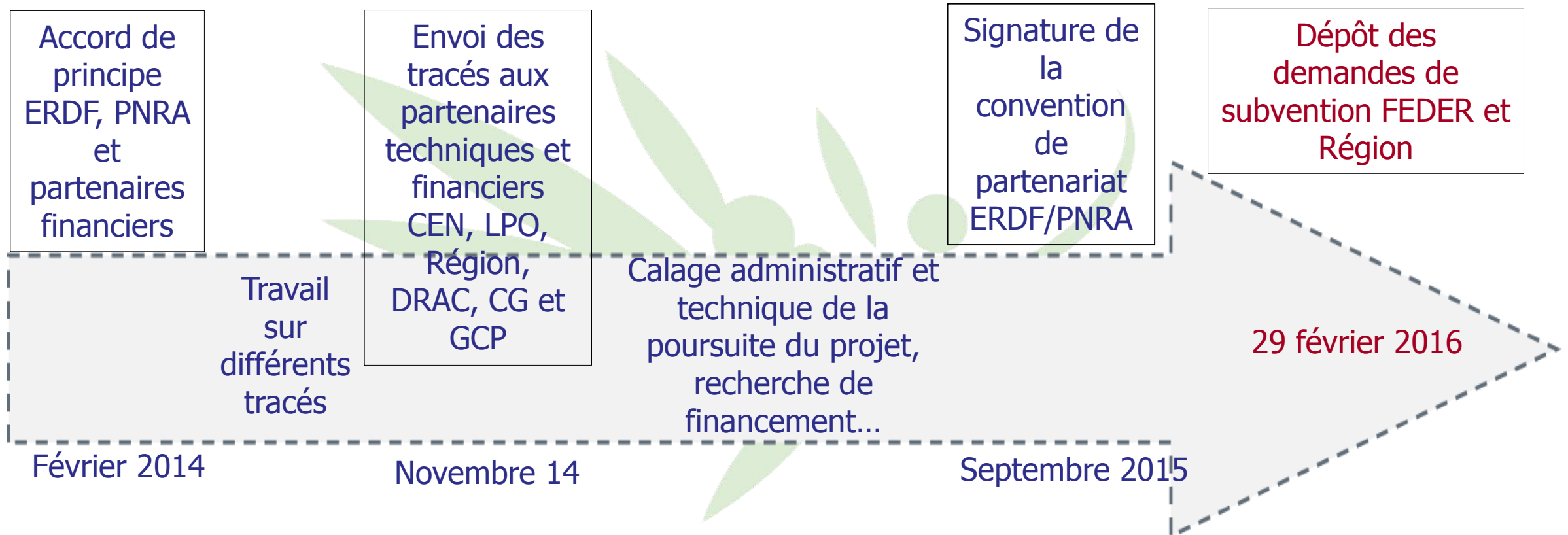
- ① Tronçon en agglomération
- ② Zone sensible pour les chiroptères, travaux à terminer avant le 15 mai
- ③ Tronçon sur route départementale
- ④ Tronçon en espace naturel hors visibilité de l'Aigle de Bonelli, travaux potentiellement possibles de mi-juin à décembre
- ⑤ Tronçon en espace naturel, très sensible pour l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère, travaux possibles de septembre à décembre





3. Présentation technique et financière

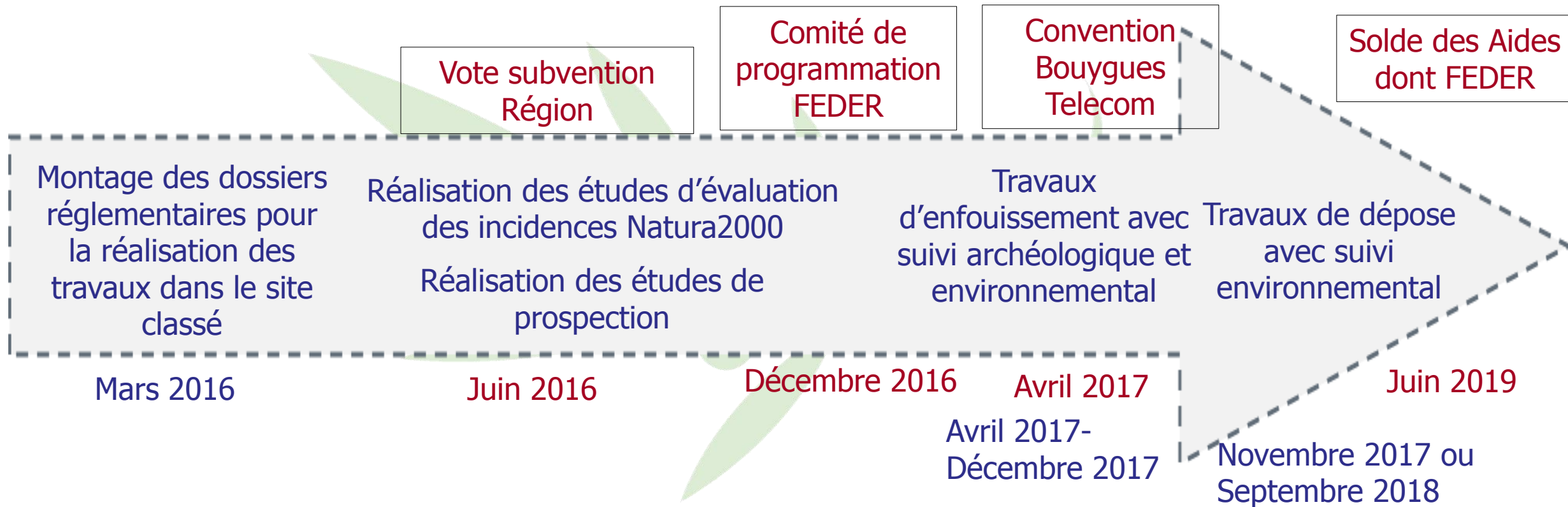
Calendrier global du projet :





3. Présentation technique et financière

Calendrier global du projet :





3. Présentation technique et financière

Budget prévisionnel et plan de financement en € HT (hors FOP) :

Catégories de dépenses	Montant	Financeurs	Montant	%
Dépenses de prestations externes : Étude environnementale Suivi archéologique Assistance et coordination du projet Communication	55 000,00	Union européenne	333 435,54	50,00%
		Région	15 500,00	2,32%
		Mairie de St Rémy de Provence	48 000,00	7,20%
Dépenses d'Investissement	611 935,54	ENEDIS	270 000,00	40,48%
Total des dépenses	666 935,54	Total des ressources	666 935,54	100%



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



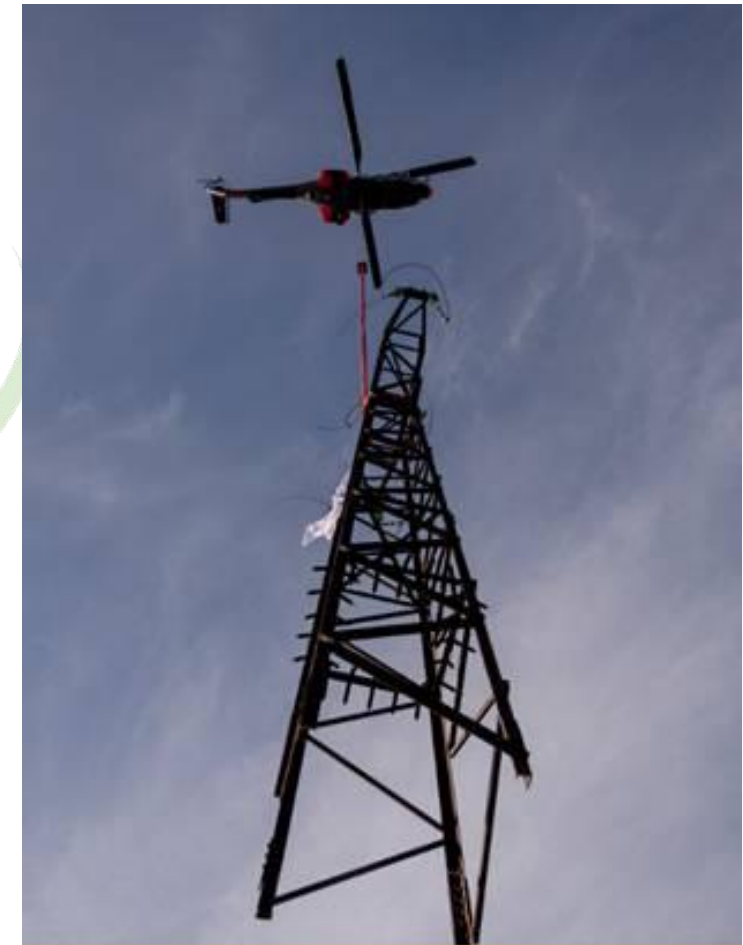
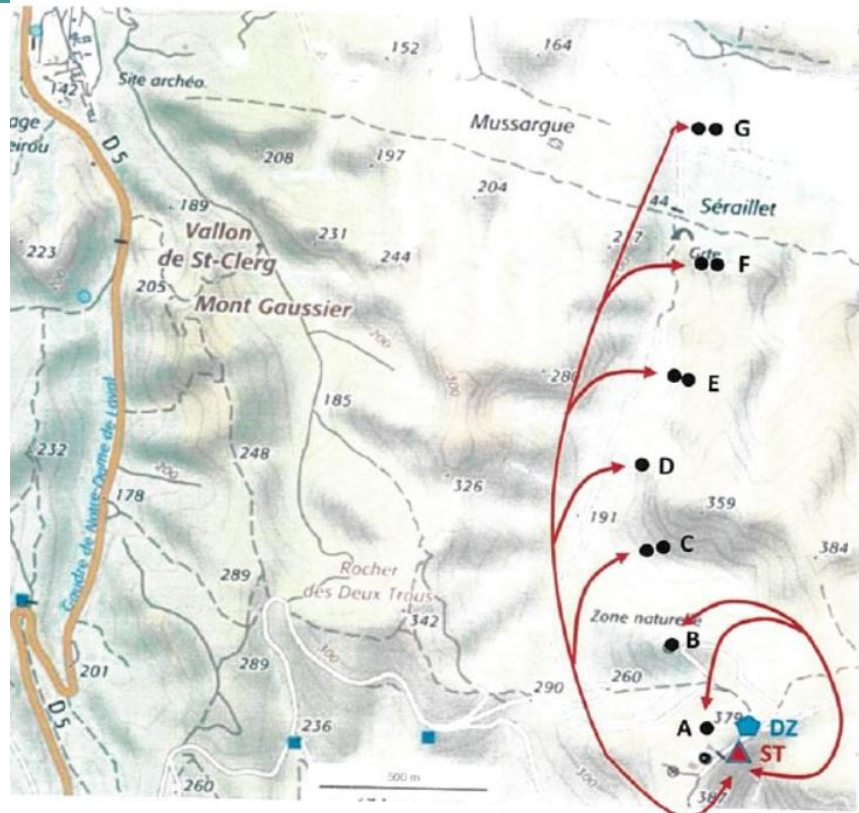


3. Présentation technique et financière

- * Réalisation des travaux d'enfouissement avec suivi environnemental et archéologique :
 - Profondeur de la tranchée jusqu'à 1 m 30.
 - Largeur de la tranchée entre 25 cm et 50 cm.
 - Pose de la gaine au fond du trou, utilisation de sable ou réemploi des fines résultant de la tranchée pour combler.
- * Réalisation des travaux de dépose de la ligne aérienne avec suivi environnemental :
 - Suppression des câbles
 - Démontage des pylônes et évacuation par hélicoptère
 - Évacuation des pylônes au sol résultant des travaux de rénovation de la ligne



4. Dépose de la ligne Aérienne : 10 supports



Diffusion Film ...



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur





Merci pour votre attention

ERDF devient
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Arnaud SABONNADIÈRE
Délégué Territorial Bouches du Rhône
Direction Territoriale ERDF Bouches-du-Rhône
345 Av Mozart - CS 80845 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1
04 42 29 58 68 06 16 31 31 16
arnaud.sabonnadiere@erdf.fr
<http://www.erdfdistribution.fr>



Virginie Brunet Carbonero
Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels
Tél. : 04 90 90 44 04 - 06 47 11 15 61

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr
 facebook.com/pnralpilles
www.parc-alpilles.fr



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

